



Département du TARN
Arrondissement de CASTRES

**DECISION N° DC-241120-0079
(Commande Publique)**

Appel Offres Ouvert

« Marché 2024-FCS-08 : Fourniture de matériels pour les ateliers municipaux destinés à l'entretien et la maintenance »

M. le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe

- Vu l'article L 2122.22 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les dispositions du Code de la Commande Publique et notamment aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 et aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique.
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DL-240229-0032 du 29 février 2024 relative aux délégations d'attributions du Conseil au Maire ;
- Vu les offres reçues dans le cadre de la consultation 2024-FCS-08.
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offre du 6 novembre 2024.
- Considérant que les actes d'engagements doivent être signés par le représentant légal de la collectivité puis transmis au contrôle de légalité afin d'être rendus exécutoire ;

DÉCIDE,

Article 1. De signer les actes d'engagement visés ci-après :

N° Lot	Désignation	Marché	Attributaire	Adresse	Montant annuel HT Maximun
1	Plomberie	A bons de commande mono-attributaire	LEGALLAIS BOUCHARD	7, Rue d'Atalante – Citis, 14200 Hérouville Saint-Clair	15 000,00 €
2	Serrurerie	A bons de commande mono-attributaire	AU FORUM DU BATIMENT	5 route de monts 37300 JOUE LES TOURS	5 000,00 €
3	Quincaillerie	A bons de commande mono-attributaire	LEGALLAIS BOUCHARD	7, Rue d'Atalante – Citis, 14200 Hérouville Saint-Clair	12 000,00 €
5	Peinture	A marché subséquents multi-attributaires	RECA Et	94, Route de Toulouse 31190 AUTERIVE	6 000,00 €

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

			ZOLPAN	17 Quai Joseph Gillet 69004 LYON	
6	Electricité	A marché subséquents multi- attributaires	AU FORUM DU BATIMENT Et SONEPAR	5 route de monts 37300 JOUE LES TOURS 5 rue Jean Henri Fabre Zone de Montplaisir 81000 ALBI	20 000,00 €

Article 2. De déclarer le lot n°4, Maçonnerie, à Marchés Subséquents multi attributaires, infructueux au motif de la réception d'une seule offre et de l'irrégularité de la seule offre reçue.

Article 3. De transmettre une ampliation à Monsieur le Sous-préfet de Castres (Tarn) et à Monsieur le Comptable Public de la Collectivité.

Article 4. De mentionner que la présente décision sera publiée conformément à la réglementation en vigueur puis portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 20 novembre 2024


 Le Maire

Raphaël BERNARDIN

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
 Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*